

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-037

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **19 présents + 8 pouvoirs (26 votes) :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière :
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :** Commune de Maisontiers : Alain GILLES

##### **8 pouvoirs :**

- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Joël MEUNIER a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à J-M PROUST
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à J. BARIGAULT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à J-F COIFFARD

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jacky METAY, Maryse BARIGAULT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT

**Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 22 février 2018

### **ASSAINISSEMENT : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DE REPEROUX – MARCHÉ ENTREPRISE ERSE**

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu la délibération D2017-068 du 28 juin 2017
- Vu le marché passé par l'entreprise ERSE pour un montant de 278 000,00 € HT
- Vu l'exposé de M. Le Président et M. Le Vice-président
- Considérant qu'il convient d'effectuer les modifications citées

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De signer un avenant au marché précité intégrant la prestation supplémentaire pour un montant de 8 384,89 € HT.
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180227-D2018037-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-03-2018

Publication le : 12-03-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48